

OCT
2019
DÉC
2020

L'ENQUÊTE mobilité

GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Le 18 août 2020

Objet : Réalisation de l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) sur la grande région grenobloise

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Les partenaires institutionnels de la grande région grenobloise (l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes Métropole, l'Etablissement public du Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Région de Grenoble) ont confié au Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) l'organisation, à partir du 4 novembre 2019 d'une **enquête sur les déplacements**. La réalisation de cette enquête a été confiée au prestataire ALYCE.

Compte tenu de la survenue en France d'une crise sanitaire majeure due à la COVID19, l'exécution de l'enquête a été suspendue le 16 mars 2020. **Elle reprendra le 28 septembre et jusqu'au 27 novembre 2020.**

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système de transport dans notre agglomération (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, cheminements piétons et cycles, services de mobilité, etc...).

Cette enquête est effectuée selon la méthodologie appelée « Enquêtes mobilité certifiées Cerema¹ ». Elle sera effectuée en partie en face-à-face au domicile des ménages et en partie par téléphone. Elle respecte le règlement n° 2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour le volet en « face-à-face » de l'enquête, **une phase de repérage terrain sera réalisée par les équipes du prestataire ALYCE en août et septembre 2020.**

Pendant la période de collecte, les ménages sollicités pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête. La prise de contact pourra se faire par téléphone ou directement au domicile des ménages.

Nous comptons sur votre soutien pour la bonne réalisation de cette enquête en :

- diffusant cette information, au travers de vos publications et autres supports de communication locaux ;
- en affichant ce courrier (ou l'information relative à l'enquête) en mairie et en informant le personnel d'accueil ;
- en confirmant si besoin sa réalité et son utilité auprès des personnes qui pourraient vous contacter.

Pour plus d'information et en cas de besoin, vous pouvez contacter la Direction des transports et des services de mobilité (04 57 04 06 52) ou vous adresser au bureau de gestion de l'enquête mis en place par ALYCE à l'adresse suivante :

Bureau de gestion de Grenoble : emc.grenoble@alyce.eu

Bureau de gestion de Voiron : emc.voiron@alyce.eu

et/ou au centre d'appels de l'enquête mis en place par ALYCE au : 04 56 38 31 62.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures,

Le Président du SMMAG,

Yann MONGABURU

¹ Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement